

c - ASSISTANTS DE LANGUE

Les deux Parties se félicitent du bon déroulement de ce programme en souhaitant qu'il soit poursuivi. Elles s'efforceront de pourvoir les quarante-cinq (45) postes offerts de part et d'autre. La Partie canadienne continuera à participer dans une mesure modeste aux frais de voyage des assistants canadiens agréés par la Partie française.

d - FORMATION PEDAGOGIQUE

La Partie canadienne par l'intermédiaire du Nouveau-Brunswick propose l'envoi en France d'un expert dans le domaine de la planification en éducation, de l'évaluation des programmes, de l'apprentissage et du perfectionnement des Maîtres. La Partie française s'efforcera de donner une suite favorable à cette requête.

e - QUESTIONS SCOLAIRES

La Partie canadienne au nom du Ministère de l'Education du Nouveau-Brunswick propose l'envoi en France d'une mission d'étude concernant les classes maternelles. La Partie française s'engage à financer les frais de séjour de l'expert en 1985.

f - MAISON DES ETUDIANTS CANADIENS

La Partie canadienne fait part des aménagements importants qu'elle a entrepris dans les locaux de la Maison des étudiants canadiens de Paris et soumet à l'attention de la Partie française son voeu de voir exonérés de TVA les frais engagés. La Partie française en prend bonne note et s'engage à transmettre cette requête à l'Administration compétente.